

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Août 1874.

## Bulletin politique.

Pour achever de montrer que les correspondants comme ceux de la France font le jeu de la Prusse en travaillant l'opinion pour le compte de l'Italie révolutionnaire, nous nous servons des aveux du *Journal de Genève*, déclarés dans une correspondance parisienne qui dévoile en même temps de quelle façon veulent s'y prendre les Italiens pour nous amener au retrait de l'*Orénoque*. Voici ce que nous y lisons et ce qu'on est prié de méditer :

« Il est certain aujourd'hui que l'Allemagne, exploitant avec une grande habileté la dernière manifestation de l'Archevêque de Paris et l'émotion qu'elle a causée en Italie, a, pour ainsi dire, forcé la main au cabinet italien pour l'obliger à prendre acte de la lettre du cardinal Guibert et pour lui faire répondre à cette lettre par la demande du retrait de l'*Orénoque*.

« Mais toutes les excitations de l'Allemagne et les fureurs du parti d'action ne semblent pas devoir faire sortir le roi Victor-Emmanuel de l'attitude sympathique qu'il a toujours gardée vis-à-vis de la France. Ce prince chevaleresque cède, en cette circonstance comme en d'autres, aux nécessités de la politique. Il a dû souscrire à l'avertissement que ses ministres ont été conduits à adresser au gouvernement français, mais il a voulu du moins l'entourer de tous les ménagements conformes à ses sentiments foncièrement amicaux envers la France.

« M. Nigra a bien reçu de Rome une dépêche l'informant de la question du rappel de l'*Orénoque*; mais cette dépêche n'a été pour lui qu'une simple information, et le soin de parler à notre ministre des affaires étrangères a été confié à d'autres.

« C'est par un intermédiaire tout officieux et par la voie de conversations aussi dégagées que possible de toute solennité, que le duc Decazes a appris la demande du Quirinal. Que cela est bien italien ! Y avait-il moyen de faire les choses d'une manière plus douce et moins blessante pour la France ? C'est ainsi qu'avant même la dépêche adressée à M. Nigra, on a eu vent à Paris de cette affaire de l'*Orénoque*. On en avait déjà causé au quai d'Orsay, causé de façon que notre gouvernement, il est vrai, sût bien à quoi s'en tenir, mais aussi à ce qu'il pût prendre ses mesures et conserver, s'il lui plaît, les honneurs de la guerre.

« Que n'eût pas souffert le gouvernement s'il lui avait fallu annoncer de but en blanc dans l'*Officiel*, ou si seulement il avait vu se répandre la nouvelle d'une démarche en règle de M. Nigra ? Au lieu de cette humiliation, les choses se passent, pour ainsi dire, sous le manteau de la cheminée ; on va laisser tranquillement la Chambre s'en aller pour échapper aux algarades de MM. du Temple et consorts ; puis, dans le courant de ces quatre mois de congé, nous allons un beau jour apprendre que l'*Orénoque* revient en France.

Après cela peut-il y avoir le moindre doute, et les journaux français qui mettent en avant la question de l'*Orénoque* et en demandent le rappel, ne sont-ils pas bien et dû-

ment convaincus d'agir pour le compte et dans les intérêts de la Prusse ?

## Chronique générale.

Le *Nouvelliste de Rouen* résume une note qui, d'après ses informations, aurait été remise la semaine dernière par M. le duc Decazes à M. Vega de la Armijo et au prince de Hohenlohe. Voici le résumé :

« Si le gouvernement français exerçait et avait exercé une surveillance suffisante sur sa frontière des Pyrénées, le carlisme n'aurait pas pris les proportions que l'on connaît et depuis longtemps les forces républicaines espagnoles en auraient eu raison. Il est donc nécessaire que cette surveillance de la France soit telle désormais qu'elle puisse devenir efficace. »  
« Ceux qui parlent ainsi de la frontière française du côté de l'Espagne, c'est-à-dire de la possibilité de la garder d'une manière efficace, ne la connaissent certainement pas. En effet, de l'avis de tous les hommes compétents, il faudrait au moins 40,000 hommes de troupes pour y exercer une surveillance sérieuse.

« La frontière n'a été définitivement arrêtée que sous le second Empire par une commission dont faisait partie, pour la France, le général Caillé et M. Sérurier ; ce travail n'a pas demandé moins de dix ans ! Imaginez, s'il est aisé de garder une frontière dont la délimitation a été si pénible. Pendant que les commissaires étaient occupés à leurs études sur le terrain, il ne se passait pas de jour qu'ils ne vissent, au bout de leurs longues-vues, quelques contrebandiers escaler tel ou tel col à la barbe des douaniers français et espagnols. Ajoutez que bon nombre de propriétés sont à cheval sur les deux pays et que plus d'une maison qui a son entrée en France a sa sortie en Espagne.

« La population des départements limitrophes est, en général, ce que le gouvernement français ne peut empêcher, favorable à la cause carliste. La difficulté de la surveillance est encore augmentée par la substitution de simples cartes de notariété aux passe-ports, substitution qui a eu lieu sur la demande même du gouvernement de Madrid et contrairement au vœu du gouvernement français, qui voulait maintenir l'obligation du passe-port dans un intérêt fiscal. Il paraît, du reste, que les principaux intéressés n'ont pas plus réussi que nous à fermer la frontière aux carlistes ; la ligne voisine d'Oloron pourrait être gardée par les troupes serranistes, et ce côté n'est pas mieux surveillé que les autres.

« Mais tout cela n'est que secondaire : le gouvernement français a pu opposer une réplique bien autrement victorieuse aux observations du cabinet de Berlin. Il est prouvé que la presque totalité des munitions carlistes est de provenance anglaise : la plupart des insurgés sont armés de carabines Enfield perfectionnées. L'artillerie de don Carlos lui vient de la même source. Est-ce à dire que quelques chassepots n'aient pas passé la frontière ? Il ne faut jurer de rien ; mais ce qui est beaucoup plus certain, c'est que des munitions destinées aux troupes républicaines ont, à plusieurs reprises, traversé librement le territoire français, notamment avant l'affaire de Sommorostro.

« Les amis français du carlisme ont vivement reproché cette tolérance au duc Decazes, accusé aujourd'hui de connivence avec

l'insurrection. Les imputations de ce genre n'ont pas même le mérite de la nouveauté. Nos vieux diplomates se rappellent que durant la guerre de sept ans le gouvernement de juillet fut en butte aux mêmes tracasseries : pouvait-on cependant suspecter de tendances carlistes Louis-Philippe, qui fournit à la cause d'Isabelle II des secours en hommes et en argent ?

« De même lorsque les restes des bandes insurgées de Prim se réfugièrent à Luchon en 1867, le gouvernement d'Isabelle fit entendre aux Toileries quelques réclamations aussi peu motivées. La conclusion de tout ce qui précède est qu'il semble bien difficile, sinon impossible, de surveiller étroitement la frontière franco-espagnole.

« Ces raisons, transmises à Berlin et à Madrid par le prince de Hohenlohe et le marquis de la Vega de Armijo, sont tellement probantes qu'elles devaient mettre fin à toute controverse diplomatique. Aussi, malgré l'ennui que ce commencement de conflit a causé dans nos régions officielles, y est-on maintenant rassuré sur ses conséquences éventuelles. »

Le *Nouvelliste* ajoute pour son propre compte :

« Si l'Allemagne intervient seule, comme elle s'y prend un peu tard, on croit que son escadre ne pourra opérer utilement avant le commencement de septembre, et, alors, gare les coups de vent du golfe de Biscaye, qui n'est pas élément à l'approche de l'équinoxe. Si, comme on le prétend, l'Allemagne agit de concert avec l'Angleterre et l'Italie, on est persuadé ici que ces deux puissances, surtout l'Angleterre, ne s'associeront à elle que pour la surveiller de près. Dans les deux cas, le gouvernement français, résolu à l'abstention, peut attendre les événements sans trop d'inquiétude. »

On lit dans le *Journal de Florence* :

« Nous apprenons que le Foreign Office a reçu et reçoit continuellement des lettres très-alarmées des sujets anglais établis en Sicile.

« On sait que les Anglais possèdent une grande partie des vignobles de Marsala, et qu'ils font sur une vaste échelle le commerce des vins ainsi que celui des souffres.

« Comment ne pas comprendre les inquiétudes du gouvernement anglais et la présence de la flotte dans les eaux de Sicile ?

« A notre avis les révolutionnaires italiens, qui voient une paille dans l'œil de l'Espagne, feraient bien de songer à la poutre qu'ils ont dans le leur. »

Le *Times* publie la dépêche suivante de Malte :

« L'escadre anglaise de la Méditerranée a reçu l'ordre exprès de ne pas se rendre sur les côtes d'Espagne. L'escadre est partie pour Gibraltar ; en route, elle touchera à Cagliari et à Port-Mahon. »

Le *Pall Mall Gazette* a reçu de son correspondant berlinois la dépêche suivante :

« La convention passée par l'ambassadeur d'Espagne, au nom du gouvernement de Madrid, avec le plus grand fournisseur militaire d'Allemagne, pour l'habillement et l'équipement de 125,000 hommes, contient une clause par laquelle il lui sera également fourni 100,000 carabines du plus nouveau

modèle. Le gouvernement allemand a donné son approbation à ce contrat. »

La *Correspondencia* de Madrid du 3 août publie, au sujet des bruits d'intervention étrangère, la note suivante, qui paraît avoir un caractère semi-officiel :

« L'opinion publique se préoccupe de l'idée d'une intervention de la part des puissances étrangères. Cette intervention n'est nullement aussi imminente qu'on le croit généralement et que quelques personnes paraissent le désirer. Il y en a qui vont jusqu'à supposer que le gouvernement a dû prendre l'initiative en cette affaire. C'est une erreur : le gouvernement sait bien ce qu'il a à faire ; il a assez de confiance dans ses forces et dans les ressources du parti libéral espagnol pour n'avoir pas besoin de recourir à l'aide étrangère. »

Cette note ne prouve pas que le gouvernement de Madrid répugnerait à une intervention, mais bien que le sentiment public la repousse et qu'à ce sentiment M. Serrano se voit obligé de céder.

Quant à ce que dit la note de la confiance du gouvernement en ses forces, qu'il estime suffisantes à réduire les carlistes, ceux-ci se chargeront sans doute d'y répondre.

Le correspondant de Londres du *Lesds Mercury* donne une nouvelle qui explique jusqu'à un certain point l'attitude de l'Allemagne envers les carlistes. Il paraîtrait que quelques-unes des mines de fer desquelles M. Krupp tire la matière première de ses fameux canons sont maintenant au pouvoir des carlistes, — ce qui met un arrêt sur la fabrication des arguments les plus puissants de la politique de M. de Bismark.

## RECRUTEMENT.

Volontariat d'un an : dispositions relatives au prochain appel.

Les jeunes gens qui veulent contracter l'engagement conditionnel d'un an, soit qu'ils se trouvent dans les conditions déterminées par l'art. 33 de la loi du 27 juillet 1872, soit qu'ils aient à subir l'examen prescrit par l'art. 34 de la même loi, adresseront, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, une demande au préfet du département où ils désirent s'engager.

Ces demandes, établies sur papier timbré, doivent être signées par le candidat, mentionner ses noms et prénoms, sa profession, le lieu de son domicile légal et celui de sa résidence. Elles indiqueront, en outre, par la mention agriculture, commerce ou industrie, dans quelle série le candidat désire être classé pour son examen, et l'arme dans laquelle les jeunes gens demandent à servir, savoir : Régiments d'infanterie ou bataillons de chasseurs à pied ; régiments de cuirassiers, de dragons, de chasseurs ou de hussards ; régiments d'artillerie ou de train d'artillerie ; régiments du génie et régiments du train des équipages militaires.

La signature du candidat devra être légalisée par le maire du lieu de la résidence ou du domicile.

Les demandes seront accompagnées :  
1° De l'acte de naissance des candidats ;  
2° Du certificat d'acceptation, délivré par le commandant du dépôt de recrutement ;  
3° Et, s'ils ont moins de vingt ans, du consentement de leur père, mère ou tuteur, ce dernier



dûment autorisé par une délibération du conseil de famille.

Ces trois pièces peuvent être délivrées sur papier libre.

Afin de donner aux jeunes gens qui doivent subir l'examen professionnel, les mêmes facilités pour la production de leurs demandes qu'aux jeunes gens désignés à l'art. 53, leurs actes de naissance, le consentement de leurs parents ainsi que leurs certificats d'acceptation pourront ne m'être adressés qu'après l'envoi de leurs demandes, mais ces pièces devront me parvenir avant le 31 août.

Les jeunes gens de la classe de 1873 qui, s'étant présentés pour contracter l'engagement conditionnel d'un an lors du précédent appel, n'y ont pas été admis par suite d'incapacité physique, et qui ont été ensuite reconnus propres au service par le conseil de révision, peuvent réclamer les mêmes avantages que les engagés conditionnels. Afin de profiter de cette faveur, ils doivent, après avoir obtenu le certificat de jeune soldat assimilé (modèle n° 11), adresser, dans le délai fixé ci-dessus (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août), au préfet du département où ils ont concouru au tirage, les demandes indiquées aux n°s 68 et 69 de l'instruction du 1<sup>er</sup> décembre, suivant qu'ils se trouvent dans les conditions de l'art. 53 ou de l'art. 54 de la loi. Ces demandes doivent contenir les indications mentionnées ci-dessus.

Ceux de ces jeunes gens qui avaient été admis précédemment sur la liste de classement ne sont pas tenus de subir un nouvel examen; ils joignent à leur demande le certificat qu'ils avaient obtenu; le préfet leur délivre un nouveau certificat en même temps que le bulletin indicatif.

Les demandes seront inscrites dans l'ordre de leur arrivée à la préfecture, cet ordre devant être ultérieurement suivi pour la convocation des jeunes gens appelés à subir la seconde visite et à choisir leur corps. Avis sera donné immédiatement à l'intéressé de la réception de sa demande et du numéro sous lequel elle a été inscrite.

Les examens prévus par l'art. 54 de la loi commenceront le 15 septembre et devront être terminés le 30 dudit mois.

L'engagement ne pouvant être souscrit avant l'âge de dix-huit ans, les jeunes gens nés le 5 novembre 1856 et postérieurement ne seront pas admis dans la présente année au volontariat d'un an. Ceux qui auront atteint l'âge de dix-huit ans avant le 5 novembre 1874 pourront être reçus à se faire visiter et à passer, s'il y a lieu, les examens professionnels, sauf à ne contracter l'engagement que le jour où ils auront l'âge requis.

Les différentes opérations relatives à l'établissement et à la publication de la liste de classement ainsi qu'à l'examen des demandes d'exemption de versement auront lieu du premier au 25 octobre.

Les jeunes gens admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an, après avoir satisfait aux examens professionnels, sont seuls susceptibles d'obtenir l'exemption du versement de la prestation, soit totale, soit partielle; mais rien ne s'oppose à ce que les jeunes gens placés dans les conditions de l'art. 53 se présentent aux examens afin de pouvoir bénéficier de cette exemption. Seulement, ceux qui obtiendraient une exemption totale ou partielle perdraient le droit aux sursis prévus par l'art. 57 de la loi.

Le montant de la somme à verser en exécution de l'art. 55 de la loi reste fixé à 1,500 fr. Le versement devra être effectué du 1<sup>er</sup> octobre au 4 novembre.

Les pièces délivrées par les préposés de la Caisse des dépôts et consignations (récépissés et déclarations de versement) peuvent être soumises au visa des sous-préfets lorsque le versement a lieu dans un chef-lieu d'arrondissement; mais ces fonctionnaires doivent renvoyer les récépissés et les faire parvenir sans délai au préfet du département.

Les commissions d'officiers de troupes à cheval, instituées par l'instruction du 1<sup>er</sup> décembre 1872, commenceront à fonctionner à partir du 15 septembre.

Les engagements seront reçus du 26 octobre au 4 novembre, de manière que la mise en route puisse s'effectuer le 5 novembre, ainsi que cela a été indiqué dans la circulaire du 16 janvier dernier.

Les jeunes gens mariés ou veufs avec enfants sont admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an (décret du 30 janvier 1873). Par suite, la déclaration que ces engagés sont tenus d'écrire et de signer en présence du maire a pour unique objet de constater qu'ils ne sont pas liés au service.

Les jeunes gens qui, après avoir satisfait aux examens professionnels, ne souscrivent pas l'engagement, sont tenus, s'ils veulent ultérieurement contracter un engagement conditionnel, de subir de nouveau l'examen prévu par l'art. 54 de la loi

et de remplir toutes les formalités prescrites.

Toutes les opérations préliminaires de l'engagement conditionnel d'un an doivent avoir lieu dans le département où les jeunes gens s'engagent.

Les corps pour lesquels les engagements conditionnels d'un an pourront être reçus seront indiqués ultérieurement.

#### AVIS.

Les jeunes gens du département qui désirent contracter un engagement conditionnel d'un an sont informés que, pour obtenir le certificat d'aptitude au service militaire exigé, ils peuvent se présenter au bureau de M. le commandant de recrutement, sis à Angers, rue du Chemin-de-Terre, n° 49, les *lundi, mercredi et vendredi* de chaque semaine, à *midi précis*.

La visite aura lieu les mêmes jours et à la même heure pour les autres engagements volontaires et pour les devancements d'appel.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du maréchal-président de la République en date du 6 août, M. Picault de la Féraudière, procureur de la République à Saumur, a été nommé substitut du procureur général près la cour d'appel d'Angers.

M. de la Féraudière emporte avec lui la sympathie générale. Tous, à Saumur, n'ont eu qu'à se louer de l'aménité de son caractère, de son urbanité et de son impartialité. Cet avancement lui fait le plus grand honneur.

Sont nommés, par le même décret : Procureur de la République à Saumur, M. Faligan, procureur de la République à Segré.

Procureur de la République à Segré, M. de la Vèze, substitut à Angers.

Substitut du procureur de la République à Angers, M. Hommey, substitut à Laval.

Id. à Laval, M. Pouriau, substitut à Mayenne.

Id. à Mayenne, M. Vilfeu, avocat.

Dans la journée de vendredi, 7 courant, des malfaiteurs ont profité de la solitude et du silence qui régnaient dans l'église du Puy-Notre-Dame pour ouvrir, à l'aide de fausses clefs, les tronc de l'autel de la Sainte-Croix et de la chapelle de Notre-Dame-du-Salut; ils ont enlevé les offrandes déposées par la piété des pèlerins pour la reconstruction de l'autel Notre-Dame et pour l'achat d'un nouveau reliquaire.

Les personnes dévouées à cet antique pèlerinage agiront donc sagement désormais en versant leurs offrandes soit à la sacristie, soit au presbytère.

D'après les renseignements fournis par les cultivateurs les plus compétents, la moisson, cette année, est en avance d'une douzaine de jours, et contribue ainsi à une économie de 55 à 60 millions de francs que nous aurions consacrés à l'achat des blés étrangers.

C'est un fait dont l'importance n'échappera à personne.

D'après les résultats obtenus dans le Midi, on considère que la récolte en blé devra fournir en France, cette année, de 110 à 120 millions d'hectolitres. Ce chiffre est presque égal à celui de la récolte de 1872; mais d'après la comparaison du poids du blé, il est infiniment supérieur comme rendement en farine.

Si le temps continue à favoriser la moisson dans toutes ses phases et dans toutes les contrées, la récolte de 1875 sera pour le blé une des plus abondantes que nous ayons eues, et l'équivalente de celles de 1858, 1868, dont on gardera longtemps le souvenir.

#### OUVERTURE DE LA CHASSE.

La chasse sera ouverte, dans le département de la Sarthe et dans celui des Deux-Sèvres, le dimanche 30 août courant.

Les distributions des prix aux élèves du collège de Saumur a eu lieu le 4 août, à une heure. Nous nous faisons un devoir d'enregistrer les succès de nos jeunes concitoyens.

Voici les noms des lauréats :

Discours français. — Prix d'honneur, Jean Juteau.

Prix du tableau d'honneur : Louis Jarry, Jean

Juteau, Arthur Moreau, Louis Guyon, Rémy Chanlouineau, Adrien Mesnet.

Instruction religieuse. — Première division : Louis Jarry, Léopold Megret. — Deuxième division : Ernest Guyon, Arthur Carré. — Troisième division : Charles Beaumont, Clément Clergeau, Louis Carreau, Jean Herbault, Marcel Ménager, René Thoreau.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE. — Classe de philosophie. — Excellence, Paul Joyeux. Dissertation française, Paul Joyeux. Dissertation latine, Henri Dehau. Histoire et géographie, Henri Dehau. Mathématiques, Paul Joyeux. Sciences physiques et naturelles, Henri Dehau.

Classe de rhétorique. — L'élève Jean Juteau a obtenu les onze prix de cette classe, y compris le prix d'honneur; l'élève Léon Paris a obtenu sept accessits sur dix; les trois autres accessits ont été décernés à l'élève Auguste Laroche.

Classe de seconde. — Excellence, Louis Jarry. Composition française, Louis Jarry. Narration latine, Louis Jarry. Version latine, Louis Jarry. Version grecque, Angelo Bolognesi. Vers latins, Paul Ménager. Récitation classique, Louis Jarry, qui a également obtenu les prix d'histoire, de géographie, de mathématiques, d'histoire naturelle.

Classe de troisième. — Excellence : Eugène Jaille. Version latine, Eugène Delamare. Thème latin, Achille Poirault. Version grecque, Achille Poirault. Vers latins, Achille Poirault. Composition française, Eugène Delamare. Récitation classique, Eugène Delamare. Histoire, Achille Poirault. Géographie, Achille Poirault. Mathématiques, Eugène Jaille. Histoire naturelle, Eugène Jaille. Travaux graphiques (rhétorique, seconde, troisième), Louis Jarry; accessit, Léon Paris.

DIVISION DE GRAMMAIRE. — Classe de quatrième. — Excellence, Louis Cheignon, qui a également obtenu les prix de thème latin, version latine, version grecque, vers latins, géographie, dessin linéaire. Composition française, Adolphe Gaultier. Récitation classique, Frédéric Decourt. Histoire, Joseph Poitou. Eléments d'arithmétique et de géométrie, Frédéric Decourt, qui a également obtenu le prix d'histoire naturelle.

Classe de cinquième. — Excellence, Anatole Choyer et Paul Ménager. Langue française, Anatole Choyer et René Perreau. Thème latin, Anatole Choyer et Marcel Ménager. Version latine, Anatole Choyer et Marcel Ménager. Thème grec, Anatole Choyer et Marcel Ménager. Version grecque, Marcel Ménager et Anatole Choyer. Récitation classique, René Thoreau et Anatole Choyer. Histoire, René Perreau et Anatole Choyer. Géographie, René Thoreau et Anatole Choyer. Calcul, Anatole Choyer et Marcel Ménager. Histoire naturelle, Anatole Choyer et Marcel Ménager. Dessin linéaire, Jules Touzard et Anatole Choyer.

Classe de sixième. — Excellence, Auguste Cheignon. Langue française, Auguste Cheignon. Thème latin, Ernest Berthelot. Version latine, Ernest Berthelot. Exercices grecs, Auguste Cheignon. Récitation classique, Ernest Berthelot. Histoire, Fernand Goupille. Géographie, Ernest Berthelot. Calcul, Fernand Goupille.

DIVISION ÉLÉMENTAIRE. — Classe de septième. — Excellence, Georges Maubert. Grammaire française, Georges Maubert. Thème latin, Georges Maubert. Version latine, Georges Maubert. Récitation classique, Georges Maubert. Histoire, Georges Maubert. Géographie, Edmond Cheveau. Calcul, Edmond Cheveau. Ecriture et dessin linéaire (sixième et septième), Auguste Cheignon.

Classe de huitième. — Excellence, Eugène Gaultier et Marc Boudent. Orthographe, Eugène Gaultier et Victor Meyer. Grammaire française et analyse, René Decourt et Raoul Guespin. Thème latin, Eugène Gaultier et Marc Boudent. Version latine, Marc Boudent et Eugène Gaultier. Récitation classique, Marc Boudent et Eugène Gaultier. Histoire, Marc Boudent et Eugène Gaultier. Géographie, Marc Boudent et Raphaël Neveu. Calcul, Eugène Gaultier et Raphaël Neveu. Dessin linéaire et écriture, Raphaël Neveu et Jules Guérin.

Troisième année. — Excellence, Arthur Moreau. Morale et littérature française, Arthur Roux. Concours acad. (5<sup>e</sup> acc), Arthur Roux. Histoire, Arthur Moreau. Géographie, Arthur Moreau. Mathématiques, algèbre et géométrie, Arthur Moreau. Concours acad. (5<sup>e</sup> acc.), Arthur Moreau. Géométrie descriptive, Arthur Moreau. Mécanique et cosmographie, Arthur Moreau. Physique et chimie, Arthur Moreau. Concours acad. (prix), Arthur Moreau. Histoire naturelle, Arthur Moreau. Comptabilité et législation, Arthur Moreau. Dessin linéaire et d'ornement, Arthur Moreau.

Cours préparatoire à l'École de cavalerie : prix unique, Joseph Gelin; accessit, Louis Battle.

Deuxième année. — Excellence, Henri Frelin et Louis Masse. Style et composition, Henri Frelin et

Charles Lebrun. Histoire, Louis Masse et Charles Lebrun. Géographie, Henri Frelin et Henri Bénard. Récitation classique, Charles Lebrun et Auguste Séchet. Géométrie, Georges Fourrier et Louis Masse. Arithmétique, Louis Masse et Auguste Séchet. Physique et chimie, Louis Carreau et Louis Masse. Histoire naturelle, Louis Carreau et Louis Frelin. Comptabilité, Auguste Séchet et Henri Frelin. Calligraphie, Florent Manceau et Henri Frelin. Dessin linéaire et d'ornement, Eugène Bloudeau et Benjamin Boissonneau.

Première année. — Excellence, Ernest Guyon et Charles Beaumont. Composition française, Alexis Chaussepied et Gustave Tessier. Récitation classique, Gustave Tessier et Eugène Drouard. Histoire, Charles Beaumont et Louis Millerand. Géographie, Clément Clergeau et Charles Beaumont. Mathématiques usuelles, Eugène Drouard et Alexis Chaussepied. Géométrie, Eugène Drouard et Alexis Chaussepied. Physique et chimie, Ernest Guyon et Clément Clergeau. Histoire naturelle, Charles Beaumont et Eugène Drouard. Calligraphie, Arthur Carré et Gustave Tessier. Dessin linéaire et d'ornement, Louis Sébille et Octave Jamet.

Année préparatoire. — Excellence, Paul Julienne et Henri Pallu. Composition française et orthographe, Paul Julienne et Jean Barin. Lecture, Paul Julienne et Jean Foucher. Récitation, Jean Foucher et Louis Joubert. Histoire, Florent Cortini et Jean Foucher. Géographie, Félix Méray et Louis Guyon. Arithmétique, Jean Barin et Armand Rogereau. Géométrie, Jean Barin et Henri Pallu. Histoire naturelle, Louis Guyon et Jean Barin. Calligraphie, Louis Lucazeau et Louis Joubert. Dessin linéaire et d'ornement, Louis Joubert et Auguste Houdayer.

Enseignement primaire. — Première section. — Première division. — Excellence, Jean Herbault et Jules Toraud. Catéchisme, Gustave Gourin et Rémy Chanlouineau. Lecture, Adrien Blon et Jules Toraud. Ecriture, Jules Toraud et Gustave Gourin. Grammaire et orthographe, Jean Herbault et Jules Toraud. Analyse, Jules Toraud et Jean Herbault. Récitation, Rémy Chanlouineau et Adrien Blon. Histoire, Jean Herbault et Gabriel Cuillerier. Géographie, Rémy Chanlouineau et Jean Herbault. Calcul, Eugène Menier et Jules Toraud.

Deuxième division. — Excellence, Célestin Méon et Louis Eveillard. Catéchisme, Célestin Méon et Arthur Nau. Lecture, Arthur Nau et Casimir Lecoq. Ecriture, Louis Eveillard et Ferdinand Mathieu. Grammaire et orthographe, Camille Lenain et Pierre Guédon. Récitation, Casimir Lecoq et Arthur Nau. Histoire, Arthur Nau et Pierre Guédon. Géographie, Pierre Guédon et Louis Eveillard. Calcul, Célestin Méon et Louis Eveillard.

Deuxième section. — Première division. — Excellence, André Favaron. Catéchisme, Georges Gervais. Lecture, Eugène Trouvé. Ecriture, André Favaron. Grammaire et orthographe, André Favaron. Analyse, Adrien Mesnet. Récitation, Adrien Mesnet. Histoire sainte, Adrien Mesnet. Géographie, Adrien Mesnet. Calcul oral, Henri Gaudin. Calcul au tableau, Eugène Trouvé.

Deuxième division. — Excellence, Alcide Luard et Georges Bidault. Catéchisme, Marcel Thoreau et Charles Neveu. Lecture, Alcide Luard et Léon Garnault. Ecriture, Charles Neveu et Alcide Luard. Grammaire et orthographe, Alcide Luard et Charles Neveu. Analyse, Charles Neveu et Paul Mayet. Récitation, Marcel Thoreau et Gustave Maurice. Histoire sainte, Marcel Thoreau et Charles Neveu. Calcul oral, Paul Mayet et Alcide Luard. Calcul au tableau, Georges Bidault et Marcel Thoreau.

Troisième division. — Excellence, Abel Poulet. Catéchisme, Paul Toraud. Lecture, Léon Toraud. Ecriture, Abel Poulet. Récitation, Georges Carichou. Histoire sainte, Abel Poulet. Calcul, Léon Toraud.

Langue anglaise. — Jean Juteau, Louis Jarry, Louis Carreau, Louis Cheignon, Adolphe Gaultier, Auguste Cheignon, Louis Guyon.

Langue allemande. — Henri Dehau, Louis Jarry, Eugène Delamarre, Louis Cheignon, Anatole Choyer, Auguste Cheignon, Georges Maubert.

Classe de dessin. — Louis Cheignon, Marcelin Cormier, Louis Sébille, Eugène Bloudeau, Camille Gireault, Jules Touzard.

Cours de musique. — Charles Beaumont, Alfred Fourrier, Louis Sébille, Joseph Gireault.

Musique instrumentale. — Louis Cheignon, Emile Jagot, Georges Fourrier, Camille Gireault, Louis Jarry, Florent Manceau, Léopold Megret, Auguste Laroche, Armand Chaleil, René Perreau, Eugène Jaille, Ernest Guyon, Louis Cheignon, Joseph Poitou.

Exercices militaires. — Léopold Megret, Raoul Kalb.

Equitation. — Camille Gendron, Paul Joyeux, Jules Touzard, Albert Cornilleau.



L'assemblée de Saint-Clément-des-Lévées aura lieu le dimanche 16 août prochain.  
A cinq heures du soir, réception de la musique des Rosiers par la compagnie des pompiers.  
A cinq heures et demie, mât de cocagne avec prix.  
A sept heures et demie, morceaux d'en-semble joués par la musique des Rosiers.  
A neuf heures, feu d'artifice tiré sur le quai par M. Vincent, artificier à Angers.  
A neuf heures et demie, retraite aux flambeaux et feux de Bengale.  
Les marchands étalagistes y trouveront place et protection.

## Tribunaux.

### COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Audience du jeudi 6 août.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* les lignes suivantes sur l'affaire Bourtin, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs :

Ceux qui s'attendaient, à propos de cette affaire, à des débats intéressants et curieux, n'ont point été trompés. On jugeait un voleur; rien de plus ordinaire et de moins recommandable; mais ce voleur avait été successivement mousse, manoeuvre, dessinateur, soldat, franc-tireur, puis déserteur, capitaine et chef de bataillon de la Commune, journaliste à Bruxelles et à Genève, comédien à Fontainebleau, artiste dramatique à Angers, puis carliste en Espagne, et finalement journaliste en Algérie où la police l'arrêta. Cette véritable odyssée, connue dans le public, était de nature, on le comprend, à exciter la curiosité et l'empressement: aussi la salle d'audience était pleine comme aux grands jours.

L'accusé, qui à Angers se faisait nommer Doria ou Dorian dit Manera, se nomme en réalité Lucien Bourtin; il est âgé de 24 ans et est né à Paris d'une famille riche et honorable. Doué de remarquables qualités, Bourtin les a malheureusement tournées vers le mal et appliquées surtout au vol: il a été condamné à cinq ans de réclusion par un conseil de guerre pour vol, il a été condamné à dix ans de travaux forcés par la cour d'assises de Rouen pour vol, il a été condamné à dix ans de travaux forcés par les cours d'assises de Nevers et de Melun pour vol, et c'est encore un vol qui l'amène devant le jury de Maine-et-Loire.

Voici, sans parler plus longtemps de son passé, les faits pour lesquels Bourtin est traduit devant la Cour d'assises d'Angers.

#### ACTE D'ACCUSATION.

« Au mois de janvier 1872, l'accusé, qui se disait attaché à la troupe du Théâtre-National d'Angers, se mit en relations avec la dame Bodin, modiste, rue Plantagenet. Il chercha bientôt à savoir si elle avait de l'argent chez elle et interrogea à ce sujet la fille Mordon, son ouvrière.

« Un jour il prit son trousseau de clés, l'examina et le conserva assez longtemps pour prendre des empreintes. Quelques temps après il emporta pour une demi-heure les clés du magasin.

« Le 6 mars 1872, il proposa à la dame Bodin de l'emmener à la représentation du Théâtre-National et lui en apporta le programme.

« Celle-ci s'y rendit avec la fille Mordon; Dorian s'y rendit également et vint d'abord s'asseoir auprès d'elles; mais pendant le premier entr'acte il disparut.

« La dame Bodin, que l'attitude et les conversations de l'accusé avaient plusieurs fois inquiétée, pensa bientôt qu'il ne l'avait attirée au théâtre que pour pouvoir plus sûrement la voler; elle sortit à son tour avec la fille Mordon et retourna chez elle. En arrivant, elle trouva ouverte la porte donnant sur la rue; pénétrant dans le corridor, elle tenta vainement d'ouvrir son magasin; une personne qui s'y était introduite en son absence en avait fermé le verrou intérieur. Elle chercha alors à entrer dans sa chambre; mais le verrou en avait été également tiré.

« Au moment où elle appelait les voisins à son aide, un homme ouvrit brusquement la porte, la poussa violemment le long du mur, et prit la fuite en descendant un escalier qui donne sur une place voisine. Arrivé

à la dernière marche, il tomba et s'écria: « Je suis perdu! » Mais il se leva rapidement et disparut sur la place. La fille Mordon le reconnut à sa voix: c'était l'accusé Dorian.

« De son côté, la dame Bodin, qui avait enflammé une allumette pour chercher ses clés, distingua parfaitement ses traits. Elle constata immédiatement qu'elle avait été victime d'un vol considérable. Bien qu'elle eut, avant son départ, fermé la porte extérieure de son appartement et pris les clés de tous ses meubles, l'accusé avait pu, à l'aide de fausses clés, ouvrir le magasin, le secrétaire et l'armoire à glace de la dame Bodin.

« Dans le secrétaire, il s'était emparé d'un coffret dont il avait forcé la serrure, et il y avait pris une somme de 2,300 francs; dans l'armoire, il avait soustrait une somme de 10 francs, une montre et un dé en argent. Il avait également enlevé de ce meuble trois boîtes contenant des cuillers en vermeil, des couverts en ruoltz, un couteau et une fourchette à découper; surpris par l'arrivée de la dame Bodin, il n'avait pu emporter ces derniers objets. Enfin, dans la vitrine du magasin, il avait dérobé huit cravates.

« Tous ces vols étaient depuis longtemps préconçus: c'est au moyen des empreintes prises sur les clés qu'il avait eues précédemment entre les mains que l'accusé avait fait fabriquer les instruments nécessaires pour commettre le crime. Quelque temps auparavant il avait, en effet, demandé à un sieur Lemesle, « s'il n'était pas un peu serrurier, parce qu'il avait quelques clés à lui faire arranger. »

« Dans la matinée du 6 mars, sa résolution était prise: il paraissait agité et inquiet, et disait à un témoin: « J'ai un fort coup à faire aujourd'hui, il ne faut pas que je le manque. »

« Immédiatement après l'accomplissement du vol, Doria a quitté la ville d'Angers. »

Après une existence des plus aventureuses, il fut enfin arrêté en Algérie, où, nous l'avons dit, il écrivait dans un journal. Lorsqu'à force de recherches, son passé fut rétabli, il dut passer devant la justice civile avant d'être livré à la justice militaire qui l'attend. Déjà jugé et condamné pour vols à Rouen, à Nevers et à Melun, il lui reste à subir le jugement de la Cour d'Angers, pour l'affaire de la rue Plantagenet; puis il sera déféré au Conseil de guerre de Versailles comme déserteur de l'armée française, rebelle et chef de fédérés sous la Commune. La position, on le voit, n'est pas gaie: Bourtin dit Doria la porte allègrement, et combat, comme il dit, pour l'honneur.

Après la lecture de l'acte d'accusation, on procède à l'audition des témoins. L'accusé, qui se défend lui-même ayant seulement M<sup>e</sup> Gasté pour assistant, suit attentivement leurs témoignages, les dément, les contredit souvent, et prie fréquemment M. le président Jousset de leur poser telle ou telle question.

Après les témoignages qui confirment l'acte d'accusation, M. Belin, représentant le ministère public, retrace à grands traits le passé du prévenu, établit que MM. les jurés ont affaire à un malfaiteur d'autant plus redoutable et plus dangereux qu'il est plus intelligent, et demande, comme exemple, une condamnation sévère, en faisant observer que la peine devra se confondre avec celles déjà prononcées contre Bourtin, puisqu'il a atteint le maximum des années de travaux forcés auxquelles il peut être condamné pour vol.

Bourtin, à son tour, prend la parole et la garde trois heures. Il retrace lui aussi son passé, se montre malheureux dès l'enfance, déclare qu'il a servi la Commune comme il a servi don Carlos, par circonstances, sans convictions aucunes, par amour d'un grade et de larges galons, dit que ses vols précédant celui d'Angers, il les a commis chez des parents, en chargeant du remboursement son père et tuteur, qui lui devait de l'argent et refusait de lui en donner; quant à celui de la rue Plantagenet, à Angers, il le nie formellement.

M<sup>e</sup> Gasté ajoute à cette défense, fort humoristique sinon fort persuasive, quelques paroles seulement, nie comme son client le vol de la rue Plantagenet, et demande à MM. les jurés un acquittement pur et simple, puisque ce vol est le seul fait pour lequel Bourtin leur soit déféré.

M. le président résume avec impartialité ces longs débats; et après s'être retiré dans

la chambre de ses délibérations, le jury revient avec un verdict affirmatif, déclarant Bourtin coupable.

La Cour le condamne à huit années de travaux forcés, qui se confondront avec celles qu'il doit déjà subir d'après les jugements précédemment prononcés contre lui.  
Edgard GRANGÉ.

Séance du vendredi 7 août.

#### AFFAIRE GAUTIER. — VOL QUALIFIÉ ET TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT.

Gautier, ce domestique de M. Gaucher, confiseur à Angers, qui, par des vols répétés, était parvenu à soustraire à ses patrons une somme de 30,000 fr. environ, et avait tenté ensuite de les empoisonner avec du phosphore, a comparu vendredi devant la Cour d'assises pour répondre à ces deux terribles accusations de vol qualifié et de tentative d'empoisonnement.

Il y avait foule à l'audience pour voir ce voleur d'un nouveau genre qui, au lieu de dissiper les produits de ses nombreux vols, les entasse avec amour, comme un avare, ou les change en titres de rentes pour les faire fructifier.

Découvert, arrêté, obligé de restituer le bien qu'il détient illégalement depuis des années au préjudice de M. Gaucher, il ne cesse d'appeler ces sommes qu'il a volées et qu'il a dû rendre: « son argent. »

C'est une partie de lui-même qu'on lui a repris en le forçant à cette restitution; et comme le fait très-bien remarquer son défenseur, M<sup>e</sup> Affichard, dans une plaidoirie semée de traits piquants et d'aperçus originaux, Gautier est un type remarquable de cupidité et d'avarice.

Idiot sur tous les autres points, disgracié de la nature, il possède sur la question d'intérêt une adresse et une finesse cauteleuse toute particulière.

Nous ne reviendrons pas sur les détails des faits de cette affaire qui ont rempli les colonnes de notre journal au moment où le vol a été découvert. Ils sont suffisamment connus. L'accusé les a confirmés par ses aveux. Nous dirons seulement que le jury ayant reconnu Gautier coupable avec admission de circonstances atténuantes, l'a condamné à vingt années de travaux forcés.

(Journal d'Angers.)

## Faits divers.

Voici un procédé d'établissement de paratonnerre économique que signale le *Nouvel Journal d'Agriculture*, et qui donne, dit-on, les meilleurs résultats :

Tout le monde a vu les aiguilles aimantées de Franklin placées au-dessus des édifices publics pour les préserver de la foudre. Ces aiguilles coûtent fort cher, exigent beaucoup de soins, de surveillance, et présentent plusieurs inconvénients.

On a pensé qu'au moyen de la paille on pourrait éviter tous les dangers auxquels expose la foudre.

Il est démontré qu'une bouteille de Leyde, chargée d'une quantité d'électricité assez forte pour tuer un bœuf, est immédiatement déchargée sans étincelle et sans explosion par un bout de paille, n'edt-il que trois centimètres de longueur.

Il y a en France cinq millions six cent soixante et onze mille fumeurs.

La consommation moyenne de chaque fumeur est de 4 kilogrammes 98 grammes par an.

Sur quinze fumeurs, huit fument la pipe, cinq le cigare et deux la cigarette.

La consommation totale de cigarettes pour toute la France est évaluée à 294 milliards, soit 805 millions par jour, 33 millions par heure, 559 mille par minute, et 9,323 par seconde.

Enfin, toutes ces cigarettes, mises bout à bout, donneraient une longueur de 2 millions 57,930 kilomètres, c'est-à-dire 54 fois le tour de la terre.

Retour de la distribution des prix :

— Te voilà bientôt un homme, il te faudra penser maintenant à ce que tu veux être.

— Oh ! j'y ai pensé, papa.

— Eh bien ! quelle est ta vocation ?

— Député.  
— Pourquoi ?  
— Parce qu'ils ont quatre mois de vacances, donc !

Echo de la police correctionnelle :  
Tout récemment, un cafetier de Fleury comparait devant le tribunal correctionnel de Narbonne; il était accusé d'avoir excité des enfants mineurs à la dépense et de leur avoir fait souscrire des billets.

La date était laissée en blanc, et le cafetier se proposait de la remplir lorsque le moment opportun serait venu.

Le tribunal a condamné le cafetier à quatre mois d'emprisonnement, et un arrêté préfectoral vient de faire fermer son établissement.

Le père de l'un des enfants était cité comme témoin.

— Votre fils est mineur ? lui demande le président.

— Non, réplique le père, il est menuisier.

## Dernières Nouvelles.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

Londres, 8 août.

Le *Times* publie une lettre de son correspondant, datée de Paris le 7 août, qui contient un résumé assez étendu d'une longue note qui aurait été adressée par M. le duc Decazes au chargé d'affaires de France à Madrid. Cette note, qui aurait été envoyée également à tous les représentants de la France à l'étranger à la date du 3 août, est une réponse aux représentations faites par le gouvernement espagnol.

M. le duc Decazes fait observer que le gouvernement français, malgré des demandes répétées, n'a pas obtenu de détails précis sur les griefs de l'Espagne relatifs aux agissements des carlistes à la frontière. Les plaintes portées contre la France à ce sujet ont d'ailleurs été déjà réfutées. Néanmoins M. Decazes déclare qu'il saisit avec plaisir l'occasion de sortir de la sphère des simples pourparlers et de répondre par écrit aux accusations qui n'ont pas été réfutées, accusations qui auraient pour effet d'induire l'Espagne en erreur au sujet des sympathies du gouvernement français.

Après un exposé complet des faits, la note ministérielle conclut en disant que le gouvernement ne permettra aucun agissement carliste sur le sol français, ajoutant que des instructions explicites ont été données en ce sens aux préfets du Midi, spécialement à la date des 16 mars, 22 et 30 juin 1874.

ESPAGNE.

Bayonne, 8 août.

(Officiel.) Carlistes ont pris la Guardia, près Logrono, point stratégique important commandant entrée Alava. 3 canons, 300 prisonniers. Nombreuses bandes nouvellement armées s'organisent en Galice.

(Source carliste. — Officiel.)

« Zarauz, 31 juillet.

« Le roi Charles VII, accompagné de son auguste père, a visité Zarauz pour la première fois en promettant d'y revenir.

« Enthousiasme immense de la population.

« L'escadre républicaine viendra sans doute nous bombarder une seconde fois pour punir ces habitants sans défense du crime d'aimer leur roi. »

LARZAT.

Pour les articles non signés : P. GONZ.

## Publications de mariage.

Jean-Désiré Raimbault, professeur, de Saumur, et Pauline-Marie Coué, couturière, d'Angers.

Armand Maréchal, peintre en bâtisse, et Eugénie-Victoire Beaumont, couturière, de Saumur.

Michel Acker, cocher, et Marie-Joséphine Baudoin, cuisinière, tous deux de Saumur.

Ernest Dauzon, tailleur de pierres, et Anne Paucou, couturière (veuve), tous deux de Saumur.



**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES,**  
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES,**  
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES,**  
publie une édition complète donnant, par an, 56 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue

française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 78<sup>e</sup> fascicule, PIT à PLU, est en vente.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluati, le duc de Pluskow,

Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalésicière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalésicière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 78,564.

M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalésicière l'a rajeuni. « Je préche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 12 kil.,

60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalésicière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 29 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. GONDRAND, épicerie, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, épicerie, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.  
11 — 10 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 35 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

(Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — s'arrête à Angers.  
9 — 01 — — — omnibus.  
1 — 33 — — — soir.  
4 — 12 — — — express.  
7 — 27 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — — omnibus.  
9 — 50 — — — express.  
12 — 38 — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — —  
10 — 28 — — — express-poste.  
Létrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 18.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 AOÛT 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	62	80	» 30	Soc. gén. de Crédit industriel et com., 135 fr. p. j. nov.	880	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	425	»	3 75
4 1/2 % jouiss. mars.	91	»	»	Crédit Mobilier.	275	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	562	50	15
4 % jouissance 22 septembre.	75	50	»	Crédit foncier d'Autriche.	540	»	6 25	Société autrichienne, j. janv.	725	»	»
5 % Emprunt 1871.	98	10	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	330	»	5	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	98	10	»	Est, jouissance nov. p. j. aout.	527	50	» 50	Orléans.	298	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	218	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	905	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	292	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	437	50	1 50	Midi, jouissance juillet.	620	»	5	Est.	283	»	»
— 1865, 4 %.	475	»	6 25	Nord, jouissance juillet.	1080	»	2 50	Nord.	300	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	304	»	»	Orléans, jouissance octobre.	870	»	7 50	Ouest.	289	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	276	»	1	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Midi.	290	25	»
Banque de France, j. juillet.	2880	»	10	Compagnie parisienne du Gaz.	762	50	» 5	Deux-Charentes.	263	50	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	548	75	1 25	Société Immobilière, j. janv.	23	50	» 50	Vendée.	256	75	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	260	»	8 75	Canal de Suez.	480	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	205	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	880	»	»								

**A VENDRE**

Au Champ-de-Foire,

**UN JARDIN FRUITIER**

Entouré de murs,

Avec pavillon, remise, écurie, pompe et bassin. — Contenance : 6 ares.

S'adresser à François PERCHER, à Saumur. (352)

Etude de M<sup>re</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

Après décès.

Le mercredi 12 août 1874, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>re</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans une chambre de l'hôtel des Voyageurs, rue d'Orléans, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de la succession de M. Melchisedech Desaché.

Il sera vendu :

Habit, pantalons, gilets, chemises, caleçons, mouchoirs, bas, bottines, chapeau, rasoirs, deux malles de voyage, nécessaire, objets de bureau, valise et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>re</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

Par suite de saisie.

Le jeudi 13 août 1874, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>re</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Bidault, ancien cafetier à Saumur, demeurant quartier des Ponts, Basse-Île, à la vente publique aux enchères de son mobilier, saisi suivant procès-verbal de Bonrasseau, huissier à Saumur.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, édredons, rideaux, draps, serviettes, essuie-mains, effets à usage d'homme et de femme, commodes, plusieurs belles pendules, flambeaux, vases, étagères et objets d'étagères, table ronde, photographes encadrées, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M<sup>re</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES**

Le vendredi 14 août 1874, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M<sup>re</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, à la gare des marchandises de Saumur (gare d'Orléans), à la vente publique aux enchères d'un wagon de foin de 3,000 kilogrammes, expédié par M. Babin, de Saint-Etienne-de-Montluc, à M. Vosel, de Montsoreau, et laissé en souffrance à ladite gare, à la requête de M. Solacroup, directeur de la compagnie du chemin de fer d'Orléans.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Rue Cendrière, n° 8 et 10,

Comprenant :

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (328)

**RENEAUME**

PUISATIER,

Rue de Bordeaux, à Saumur,

Se charge de creuser et de nettoyer les puits à toutes profondeurs.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**M. HUBLOT**

MENUISIER,

Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile quai de Limoges, 59, ancienne maison Forge. (319)

**MALADIES**

des voies urinaires et des organes généraux chez l'homme et chez la femme. — Rétrécissement. — Impuissance. — Affections secrètes et contagieuses, etc. Traitement spécial du D<sup>r</sup> GEURDY-DUVIVIER, n° 7, boul. Sébastopol, Paris, de 1 à 4 h., et par corresp. — Envoi p. poste des médicaments.

**COMMUNE DE LA BREILLE:**

**ADJUDICATION**

DE

**TRAVAUX**

A exécuter pour la clôture du cimetière de La Breille.

Le Maire de la commune de La Breille prévient MM. les Entrepreneurs qu'il sera procédé, à la Mairie de La Breille, le dimanche 16 août 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

Murs de clôture et portes pour le cimetière, s'élevant, honoraires d'architecte compris, à la somme de 3,042 francs.

Le devis et le cahier des charges sont déposés au bureau de M. Raffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté. (350)

**AVIS**

On demande un PIANO d'occasion. S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**L. HUET,**

NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

**CHAUSSURES FABRIQUÉES**

Grande baisse de prix.

**VENTE EN LIQUIDATION**

Rue Lenepveu, à Angers,

**MAISON GUBAULT et C<sup>ie</sup>,**

En face le Marché.

Prix marqués en chiffres connus.

**CESSION du MATÉRIEL et de la MAISON**

24 Machines à coudre. — Matériel complet.

**MAISON A LOUER**

En totalité ou par parties.

**DIPLOME DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE LYON (1872)**  
**35 Ans de Succès**  
**ALCOOL DE MENTHE DE RIGOLÈS**  
Suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial, dans de l'eau sucrée, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe de Rigolès est surtout indispensable pendant les chaleurs où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques. En flacons et demi-flacons cachetés, dans toutes les principales pharmacies, maisons de parfumeries et d'épicerie fine. Se méfier des imitations et exiger la signature de H. de Rigolès, cours d'Herbouville, 9, Lyon.

**GUÉRISON INSTANTANÉE**  
**NEURALGIES (faciales) MIGRAINES**  
(non gastralgiques) (névralgies) MAUX DE DENTS (dors même qu'elles)  
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'Épilepsie et les attaques d'AVORÈXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'inventeur a choisi le meilleur mode de conservation, VICTORIN en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à être instantanément dans le Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 8 fr.  
A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.